



SPIP 77 L'Antenne de Réau s'insère dans le mouvement

A l'appel de l'intersyndicale insertion probation les personnels de l'antenne de Réau (CNE + CD), syndiqués et non syndiqués, réunis en Assemblée Générale le 24 mars 2016, ont pris acte des « mesures historiques » que l'administration pénitentiaire a décidé pour l'ensemble de ses personnels SAUF pour ses personnels pénitentiaires d'insertion et de probation.

Doit-on comprendre que le qualificatif « pénitentiaire » pourtant acté depuis 1999, est superflu ? Pour rappel, les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation prennent en charge et accompagnent les 250 000 personnes confiées à l'Administration Pénitentiaire !

A l'heure où il est demandé aux SPIP de faire preuve de toujours plus de technicité et d'expertise dans le cadre de la prévention de la récidive ou de la lutte contre la radicalisation,

A l'heure où se profilent de nouveaux outils, de nouveaux référentiels,

A l'heure où la dernière Réforme Pénale a mis en exergue l'importance des compétences et du travail des SPIP,

Nous demandons simplement la reconnaissance qui nous est due :

- **Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire pour la filière insertion et probation**
- **La fin de la pré-affectation qui asphyxie certains services et conduit des personnels stagiaires à assumer des tâches de titulaires, et des personnels titulaires à devoir assurer la formation de stagiaires dans des conditions précaires**
- **Un recrutement digne de ce nom, qui permettrait d'aligner la France sur les normes européennes, soit 60 suivis par agent, ce, afin d'assurer un suivi qualitatif**

Il a donc été décidé à l'unanimité des présents :

- **Le boycott des actions collectives à venir**
- **Envois tous les jeudi du tract « Merci pour tout » à la DAP et au ministère.**
- **La communication de notre mouvement de protestation aux partenaires associatifs ou institutionnels**
- **La mention du bandeau suivant à la fin de chaque courriel : « *La filière insertion et probation a été exclue des avancées « historiques » (recrutement, reconnaissance de nos compétences spécifiques par une revalorisation statutaire et indemnitaire) accordées récemment aux personnels de l'Administration Pénitentiaire dont elle fait pourtant partie. Le SPIP de Seine-et-Marne sera en mouvement jusqu'à ce que les personnels obtiennent enfin la reconnaissance qui leur est due* ».**

Ces actions sont mises en place à compter du 29 mars 2016. Une nouvelle assemblée générale se tiendra à Réau le 9 mai 2016.